

SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT – 78660
BROCANTE – VIDE GRENIER
DIMANCHE 1er SEPTEMBRE 2019 de 08h00 à 18h00

Règlement intérieur à conserver par l'exposant

1. Pour être enregistré et validé, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement complète et accompagnée des pièces à fournir. Les inscriptions et attributions d'emplacement se font par ordre chronologique d'arrivée des bulletins.
2. L'accueil des exposants sera assuré à la Place de la Forge à Hautbout. Se présenter aux organisateurs avant toute installation. Tables et chaises non fournies.
3. L'installation des stands aura lieu de 7h00 à 8h00. La vente au public se fera de 8h00 à 18h00. Le démontage des stands est interdit avant 18h00.
4. Les exposants accordent aux organisateurs le droit de modifier en cas d'évènements imprévus, les horaires ainsi que le lieu d'exposition, sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité, ni remboursement.
5. Si une personne mineure veut exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.
6. **La vente d'armes, d'animaux est strictement interdite.** La majeure partie des objets doit être disposée sur des tables. Tous les prix doivent être affichés sur les produits. Les professionnels doivent tenir un registre des objets mis en vente.
7. **Interdiction d'utiliser un barbecue,** restauration sur place.
8. Les particuliers doivent limiter leurs participations à deux vides greniers par an selon la réglementation en vigueur.
9. Les exposants devront prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols et être assuré à cet effet. Ils ne pourront en aucun cas se retourner vers les organisateurs pour les dégradations ou vols encourues lors de la brocante.
10. Conformément à la loi, une liste exhaustive des exposants est établie et laissée à la disposition de la gendarmerie pendant toute la durée de la brocante et transmise en Préfecture dans les huit jours suivants la manifestation.
11. Les emplacements attribués doivent rester propres avant le départ de l'exposant.

Date et signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION à renvoyer à

MAIRIE DE SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT - 78 660
BROCANTE – VIDE GRENIER
dimanche 1er Septembre 2019

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL :.....COMMUNE.....

TELEPHONE :.....

Métrage linéaire souhaité :.....mètres X 2.50 € le mètre soit :.....€

PIECES A JOINDRE

Pour les particuliers :

Le présent bulletin dûment complété.
Photocopie pièce d'identité.

Pour les professionnels :

N° SIRET. RCS ou RM.
Photocopie d'assurance responsabilité civil.

Je soussigné..... atteste
par la présente ne participer qu'à une seule autre vente de type vide grenier
pour cette année 2019.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint.

Date et signature :